

Communiqué de presse du collectif "Sauvons nos terres 84"  
au sujet de l'examen mardi 18 octobre 2022 à 10h par le Tribunal Administratif de Nîmes  
d'un recours contre un arrêté préfectoral pris par monsieur le préfet de Vaucluse  
en janvier 2020 suivi d'un arrêté complémentaire pris en février 2020  
déclarant d'Utilité Publique la ZAC des Hauts Banquets de LMV à Cavaillon.

La Confédération Paysanne de Vaucluse, les associations AVEC, Foll'avoine, L'Etang Nouveau, SOS Durance, faisant partie du Collectif "Sauvons nos terres 84" regroupant plus de 20 associations, ont demandé le retrait de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet, porté par la communauté d'agglomération Luberon-Monts- de – Vaucluse, de la Zone d' Aménagement concerté à Vocation économique des Hauts Banquets à Cavaillon qui permettrait d' artificialiser 46 hectares d'excellentes terres fertiles irrigables de manière sécurisée toute l'année.

Ce que devra trancher le tribunal administratif de Nîmes ce mardi 18 octobre 2022 c'est l'utilité publique ou non d'une telle artificialisation sur des terrains limoneux reconnus comme ayant une aptitude agronomique très bonne ou excellente dans le lit de la Durance.

À terme ce seront 132 hectares promis à l'artificialisation en amont de Cavaillon sans qu'une étude globale ait conclu à l'absence d'effets sur le risque inondation par ruissellements que ce bétonnage va induire.

En 2022 des permis de construire ont été déposés: un permis pour un entrepôt de plus de 41000m<sup>2</sup> de plancher ( plus de 4 hectares ! ) a été accordé à une société privée pour un stockage relevant des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), soumis à une nouvelle autorisation préfectorale demandée par cette société parisienne. Plusieurs associations ont engagé des recours contre cette construction.

Il existe encore des parcelles vacantes dans des zones d'activités existantes et déjà des hangars neufs vacants, par exemple à Jonquières.

Pour le collectif "Sauvons nos terres 84" face au dérèglement climatique, à son accélération avérée, **préparer la sécurité alimentaire des territoires par la relocalisation des productions est une urgence.**

**Garder les terres irriguées pour un usage agricole est impératif.**

**Préserver des zones d'infiltration des eaux de pluie suffisantes pour permettre la recharge des nappes phréatiques et la prévention des inondations est une nécessité absolue.**

**Pour faire face aux aléas climatiques certains prévus par le GIEC dont une diminution de la disponibilité en eau et une baisse généralisée des rendements agricoles dans le monde entier, stopper toute nouvelle artificialisation est d'utilité publique.**

Un appel à financement pour couvrir les frais d'avocat a été lancé sur la plateforme Hello-Asso.

**Nous appelons tous les citoyens conscients qu'il y a une urgence à préserver les terres à rejoindre le collectif "Sauvons nos terres 84" [sauvonsnosterres84@gmail.com](mailto:sauvonsnosterres84@gmail.com)**